

Négociations commerciales : La charcuterie doit être exemptée des mesures annoncées par Bruno Le Maire

Les entreprises de charcuterie sont intimement liées à l'amont agricole, l'achat de la matière carnée représentant plus de 50% de leur coût de production et 75% de la production porcine française étant transformée en charcuterie.

Malgré des revalorisations consenties avant l'été, basées sur la matière première agricole, les comptes financiers des entreprises sont dans le rouge ! D'autant plus que les derniers chiffres montrent une baisse des ventes des produits de charcuterie.

Le nombre de défaillances d'entreprises ne cesse d'augmenter : 19 au total en 2023 pour le seul secteur de la charcuterie industrielle.

« Dans ce contexte économique intenable pour les entreprises, il est impératif que les entreprises de charcuterie, quel que soit leur chiffre d'affaires, soient exonérées, en tant que secteur très lié à l'amont agricole, des renégociations à la baisse et de l'avancée des négociations annoncées par Bruno Le Maire. Sinon, cela conduirait à affaiblir encore les entreprises françaises du secteur déjà fragilisées, au profit de nos concurrents étrangers qui fournissent déjà entre 15 et 20% des produits de charcuterie vendus en GMS. » affirme Martine LEGUILLE-BALLOY, Présidente de la FICT.

Les entreprises sont en effet soumises à des coûts de production toujours très élevés :

- Des pièces de découpe de porc qui sont toujours en hausse en juillet, et un prix du porc qui se situe encore au-dessus des 2€ /kg alors qu'il était à 1,20 début 2022,
- Des contrats d'énergie signés au prix fort l'année dernière que les entreprises de charcuterie, grandes consommatrices d'énergie (cuisson, chaîne du froid), ne peuvent pas renégocier avant la fin du contrat,
- Et l'augmentation des autres coûts : transport, augmentations des salaires

Or la défaillance du secteur charcuterie entraînerait dans sa chute la production porcine française.

Rappelons que les marges des distributeurs sont historiquement très élevées sur la charcuterie

Selon le rapport 2023 de l'Observatoire de la formation des prix et des marges, le rayon charcuterie est le plus gros pourvoyeur de marges pour les distributeurs, avec un taux de marge nette (9,7%) quatre fois plus élevé que la moyenne des autres rayons.

Quant à la répartition des marges sur le produit jambon cuit supérieur étudié par l'Observatoire, de 2016 à 2022, alors que le prix du produit a augmenté de 17%, la part revenant à la distribution a augmenté de 24% tandis que celle revenant aux industriels de la salaison a baissé de 3%, seul maillon à avoir vu sa part baisser sur cette période.

« Nous avons pleinement conscience de l'enjeu de l'inflation pour les consommateurs. L'intérêt pour les entreprises est que leur tarif soit le plus bas possible afin de ne pas être un frein à l'achat... à condition que le tarif permette d'assurer la pérennité de l'entreprise. » indique Martine LEGUILLE-BALLOY.

Contacts presse

Charlotte RICOU – Responsable communication FICT – 06 12 98 31 27 – c.ricou@fict.fr

Julie WASSELIN – JIN - 06 60 95 05 72 - jwassel@jin.fr

À PROPOS DE LA FICT – Les Entreprises Françaises de Charcuterie Traiteur La FICT regroupe 300 entreprises, à 96% des PME, réparties sur tout le territoire national. Elles emploient 30 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires de 8,27 milliards d'euros, dont 10% à l'exportation. La production de 1,2 million de tonnes est à 82 % à base de porc. Les entreprises françaises de charcuterie traiteur transforment plus de 75 % de la production porcine française.